

À l'attention des parents d'élèves

Demande de bourse de collège – Année scolaire 2025/2026

Madame, Monsieur,

La campagne de demandes de bourse de collège pour l'année scolaire 2025-2026 est ouverte. Si vous n'avez pas demandé l'étude automatique de votre droit à bourse lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant, vous pouvez effectuer votre demande jusqu'au **16 octobre 2025**.

Modalités de demande :

- Via le service en ligne **Téléservice Bourses** accessible sur le portail **Scolarité-Services** en vous connectant avec votre compte **EduConnect** ou via **FranceConnect** (compte Impots.gouv.fr, Assurance Maladie, Mobile Connect, etc.) ;
- Ou en utilisant le formulaire papier de demande de bourse nationale de collège, ce document peut être obtenu directement auprès du collège ou téléchargé en pièce jointe. Une fois complété, il doit être transmis, accompagné des justificatifs requis, au secrétariat du collège.

En effectuant votre demande en ligne, vous pourrez :

- Faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en collège public, lycée public ou EREA ;
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction sans joindre de pièces justificatives ;
- Imprimer ou télécharger un accusé de réception ;
- Obtenir une estimation de votre droit à bourse à la fin de la saisie.

Montant et versements de la bourse :

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire et réparties en 3 échelons selon vos ressources et le nombre d'enfants à charge. Pour 2025-2026, les montants annuels sont :

- Échelon 1 : 120 € (3 versements de 40 €)
- Échelon 2 : 330 € (3 versements de 110 €)
- Échelon 3 : 516 € (3 versements de 172 €)

Les versements trimestriels seront effectués à la fin de chaque trimestre : décembre 2025, mars 2026 et juin 2026.

Les ressources prises en compte sont celles indiquées sur votre avis d'imposition 2025 (revenus 2024).

Pour vérifier votre éligibilité et estimer le montant de la bourse, vous pouvez utiliser le simulateur officiel :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Pour toute question ou accompagnement dans vos démarches, le service Intendance du collège reste à votre disposition au **04.75.04.81.46**.

Nous vous invitons à effectuer votre demande sans tarder, la date limite étant fixée au 16 octobre 2025.

Cordialement,

La direction

- PJ :
- Formulaire de demande de bourse 25/26 (cerfa_12539-15.fr)
 - bar-me-de-la-bourse-de-coll-ge-pour-l-ann-e-2025-2026-226469
 - 2025_bourse-nationale_flyer